

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :
13 juillet 2010

Nombre de délégués en
exercice : 60

Objet : subvention CELAG –
décision modificative

Votants : 47
Vote pour : 47
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés: A. ANDREVON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTES), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J.DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose que la section Aéromodélisme du CELAG - association aéronautique de la région Grenobloise (Le Versoud) dont les activités sont l'aéromodélisme, la construction amateur d'avions et la restauration d'hélicoptères - a connu une période de mise en sommeil de près de 2 ans, faute de locaux adaptés et aux normes.

Afin de reprendre ses activités, des locaux modulaires devront être implantés sur le site de l'aérodrome du Versoud. Cet investissement de 23 000 € est très lourd pour le CELAG. Aussi, une aide financière du Grésivaudan à hauteur de 1 500 € permettrait à l'association de faire revivre la section aéromodélisme.

BUDGET PRINCIPAL Décision modificative n°14		
Articles / Fonctions	Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
6574/415 Subventions de fonctionnement – Organismes de droit privé <i>Enveloppe manifestations sportives (A Affecter) CELAG</i>	- 1 500.00 € + 1 500.00 €	
Totaux	0.00 €	

Transmis le 05/08/2010
AR n°038-200018166-20100719-093-DE

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **d'apporter une réponse favorable à cette demande de subvention**
- **d'effectuer en conséquence la décision modificative susvisée**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that resembles a cursive 'B' or 'F' with a small tail at the end.